



DELIBERATION N°2025/08/MJI DU 19 FEVRIER 2025 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND DE CONCOURS DE LA 3CO POUR LA SECURISATION DE LA MAIRIE ANEXE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 4

De votants : 4

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 15 février 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUECHI, NOUDJOURN MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA

Absents :

SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOURN MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, ANLI AYOUBA, SAINDOU MOHAMADI, ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MOITSOUMOU, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, ABDALLAH MAMALI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, OUMAR SAINDOU

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 15 février 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 19 février 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Mr. NOUDJOURN MADI ASSANI ayant** obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'IL a acceptés.

A la suite du cyclone Chido, les bâtiments de la commune de M'tsangamouji ont tous subi des dégâts.

Certains bâtiments étant plus touchés que d'autres, ils ne peuvent plus aujourd'hui accueillir des personnes dans des conditions de travail optimal. C'est le cas du bâtiment de la mairie annexe.



Une partie des activités de la direction du service techniques, de la poste communale et de la police municipale sont donc suspendus où réaliser dans des conditions très dégradés. Afin de renforcer la sécurité des usagers des travaux restent nécessaire
Une première tranche de travaux pour la sécurisation du bâtiment est estimé à 131 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider une demande de subvention auprès de la 3CO selon le plan de financement suivant pour la sécurisation du bâtiment la mairie annexe :
 - Commune : 65 500 € (50 %)
 - Fond de concours de la 3CO : 65 500 € (50%)
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 19/02 /2025

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 20/02/2025
Qualité : Maire

